

Sangles de contention



Dans quel cas les utiliser ? :

IPOPS 11

- La neutralisation d'une personne agitée est faite, en priorité, par les forces de l'ordre.
- La contention physique est une mesure d'exception, qui vise à répondre à des cas d'agitation extrême.
- La contention physique peut être demandée par le médecin présent sur les lieux ou après avis médical.
- Le transport avec contention pourra être réalisé dans la mesure où la sécurité des personnels est assurée (fouille des poches par les forces de l'ordre ...)



Mode d'emploi



Description :

- Deux sangles de poignets ou de chevilles
- Système de verrouillage
- clé aimantée de déverrouillage



Montage :

- Mettre le poinçon dans le premier oeillet, il y restera à demeure.

Pour l'utilisation se référer au lien youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=sCgU7Xsgq3c>

Précautions d'emploi :

- placer les sangles à même la peau
- s'adapter à la longueur de la sangle en attachant les poignets de la victime aux hampes du brancard sans faire un deuxième tour mort.
- Si la victime est menottée utiliser les sangles pour les chevilles

Précautions d'emploi :



- Attention de ne pas perdre la clé aimantée
- Tenir la clé de déverrouillage à proximité en cas d'urgence.